

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2023-2024

Le Centre de Loisirs Intercommunal (CLI) est un service géré par Roannais Agglomération, en partenariat avec la Caisse Allocations Familiales (CAF).

L'accueil est agréé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

N° agrément 3-6 ans : 0420334CL000123 / 6-11 ans : 0420334CL00023 / 11-17 ans 0420233CL000123

Les périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs CLI 3-11 ans est ouvert aux périodes suivantes :

Période	Ouverture	Sites	Amplitude d'ouverture
Mercredis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Samedis	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Périscolaire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Vacances de Toussaint	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Vacances de Noël	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Vacances d'hiver	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Vacances de printemps	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Juillet	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison Saint Léger	7h00 – 18h30
Août	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30

L'accueil de loisirs ados est ouvert toutes les périodes de vacances sur les 3 sites d'accueil.

Périodes de fermeture :

Vacances de Noël : du 23 décembre au 7 janvier 2024.

Vacances d'Eté :

A déterminer.

Le CLI accueille les enfants de 3 à 11 ans. Le centre de loisirs ados les 11-17 ans.

Tout enfant scolarisé peut fréquenter le centre de loisirs (si moins de 3 ans fournir un justificatif de scolarité).

Il propose différentes formules d'accueil pour les 3-11 ans, sous conditions d'inscriptions préalables :

- ½ journée avec ou sans repas
- journée avec ou sans repas
- un accueil de 7h00 à 9h pour le matin et un accueil de 17h00 à 18h30 pour la fin de journée.

Pour les ados, ce sont des ½ journées, journées ou soirées en fonction de la programmation.

Dossier de l'enfant

- La fiche de renseignements est téléchargeable sur le site internet (www.aggloroanne.fr). Elle doit être impérativement remplie avec soin. Tous les renseignements demandés sont nécessaires. Merci de nous tenir informer du moindre changement concernant les informations que vous nous avez transmises (adresse, N° de tél, adresse mail...). Elle est établie 1 fois / année scolaire.
- L'attestation d'assurance individuelle et de responsabilité civile est à fournir chaque année pour l'année scolaire en cours ou à la date de fin de contrat.
- La photocopie des vaccins est à fournir dès lors que votre enfant a été vacciné de nouveau. DT POLIO obligatoire pour les enfants nés avant 2018. Pour ceux nés en et au-delà de 2018, les 11 vaccins doivent être faits pour accéder à l'accueil du Centre de Loisirs Intercommunal.
- Le quotient familial est à fournir lors de la constitution du dossier soit en donnant un justificatif de la CAF, de la MSA, soit en donnant vos dernières fiches d'imposition sur les revenus. Le quotient est mis à jour tous les mois si vous avez donné l'autorisation sur la fiche de renseignements.
- Le « savoir-nager » ou attestation sur l'honneur sont demandés pour que l'enfant soit dans le groupe nageur lors des sorties piscine.
- Des attestations employeurs pourront être demandées si nécessaire.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / allergies de votre enfant

Si un PAI a été mis en place pour votre enfant nous devons en être informés. Le document à remplir est transmis lors du renouvellement de dossier par mail afin que nous ayons ce document signé du médecin, de votre part et de la nôtre. (il faut un document par structure d'accueil).

Les allergies doivent obligatoirement être stipulées sur la fiche sanitaire de votre enfant.

Les allergies alimentaires doivent faire l'objet d'un PAI, les goûters et repas devront être fournis par les familles.

En cas de maladie

En cas de nécessité pendant le séjour de votre enfant, il pourra être fait appel au médecin désigné par les parents ou à un service d'urgence.

Les enfants malades ou contagieux (varicelle, impétigo.) ne pourront fréquenter le centre.

Les enfants sous traitement médical ne se verront administrer leurs médicaments que ordonnance.

Un certificat médical devra être envoyé par mail sous 8 jours pour prétendre à un avoir.



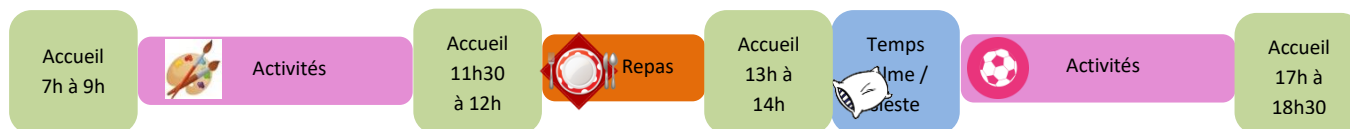
Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'au moins 50% d'animateurs titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation), 30% de stagiaires, 20% au plus de personnel non qualifié en fonction des normes de la DDCS en termes de qualification et de nombre d'encadrants. Pour les 3-6 ans, l'encadrement est au minimum 1 animateur pour 8

enfants. Pour les 6-17 ans, au minimum 1 animateur pour 12 enfants. Lors des sorties « piscine », 1 animateur pour 5 enfants (3-6 ans) et 1 animateur pour 8 (6-17 ans) sont présents dans l'eau.

Le déroulement des journées

Ci-dessous les horaires habituels du centre de loisirs 3-11 ans.



Les enfants doivent nécessairement arriver dès le début des temps d'activités ou à l'horaire prévu pour les sorties. Fermeture impérative du centre à midi (cantine) et à 18h30 (départ des animateurs). L'accueil en début d'après-midi se fait jusqu'à 14h.

Roannais Agglomération décline toutes responsabilités en cas de problèmes survenus avant 7h00, entre 12h et 13h (pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine) et après 18h30.



Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne : <https://famille.millibase.net/inscriptions>

- Familles déjà enregistrées : Vous avez créé votre compte, vous pouvez inscrire vos enfants, consulter vos factures.
- Nouvelles familles : Merci d'adresser une demande de nouvelle inscription à enfancejeunesse@roannais-agglomeration.fr afin de recevoir le mail explicatif d'inscription en ligne.

Les inscriptions concernant l'accueil doivent obligatoirement avoir lieu le mercredi 00h00 plus tard pour le mercredi suivant.

Attention :

- ✓ Soyez attentif au choix de site d'accueil : Lentigny, Renaison ou Saint Léger sur Roanne (uniquement en juillet)

En cas d'erreur de site d'accueil, nous ne pourrions accueillir votre enfant sur un autre site.

- ✓ Vérifiez bien l'état de validation de vos demandes d'inscriptions dans :

S'INSCRIRE

VOS INSCRIPTIONS

En effet, le nombre de places étant limité, certaines de vos demandes peuvent être refusées.

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE EN DEHORS DES PERIODES D'INSCRIPTIONS.

L'INSCRIPTION SERA PRISE EN COMPTE SI LA FAMILLE EST A JOUR DE REGLEMENT.

- Chaque site est ouvert à tous les enfants quelle que soit leur commune d'origine.
- Les plaquettes 3-11 ans et ados sont distribuées dans chaque établissement scolaire (écoles de Lentigny, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Renaison, St Jean-St Maurice, St Léger-sur-Roanne et Villemontais) et dans les collèges de Renaison, Jean de la Fontaine et Schweitzer pour les ados. Elles sont également disponibles en mairies, au bureau de l'Unité Enfance Jeunesse et sur le site internet :

<https://www.agglo-roanne.fr/enfance-jeunesse/centres-de-loisirs/centre-de-loisirs-intercommunal-415.html>

<https://www.agglo-roanne.fr/enfance-jeunesse/projets-animations-et-sejours-pour-ado/vacances-scolaires-ados-338.html>

Vous y retrouvez : la période d'ouverture du centre, les périodes d'inscription, les programmes d'activités selon chaque tranche d'âge, les tarifs et inscriptions, le dossier administratif, les aides possibles...

Ces plaquettes paraissent à chaque période de vacances.

Une page Facebook service Familles est aussi à votre disposition :

<https://www.facebook.com/ServiceFamillesRoannaisAgglo>

- Si votre enfant est inscrit, mais ne peut fréquenter le CLI le jour prévu, son absence devra être signalée obligatoirement au plus tard le matin avant 9h aux directeurs, en précisant son nom, prénom, son site d'accueil ainsi que la raison (afin de décommander le repas). Le remboursement ou un avoir ne seront effectués que sur production d'un justificatif (certificat médical...) qui doit être remis une semaine après l'absence au plus tard.

Tarifs

Le pointage et la facturation se font au temps réel pour les heures d'accueil de 7h à 9h et de 17h à 18h30 pour les 3-11 ans. Le pointage s'effectue de 7h à 8h45 et de 17h15 à 18h30.

Pour les ados le pointage se fait aux horaires de l'activité prévues au programme.

Afin de calculer le montant de la prestation, voici la formule à appliquer :

Quotient familial (QF) x « taux d'effort » x nombre d'heures de présence + prix du repas.

2023	TARIF HORAIRE
Mode de calcul	QF x 0,118%
Plancher	0,50 €
Plafond	1,18 €
Prix Repas QF < 1500	3 €
Prix Repas QF > 1500	3,50 €

Exemple :

J'ai un QF = 865 et je sais que mon enfant viendra 9h (de 8h30 à 17h30)

$QF 865 \text{ €} \times 0,118 \% \times 9h + 3\text{€} = 12,19 \text{ €} / \text{jour}$

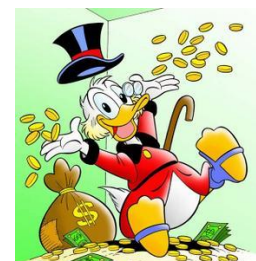
Aides possibles :



CCAS selon les communes (demande à faire en mairie directement)



Comité d'entreprise : N'oubliez pas de demander une attestation de séjour sur la fiche d'inscription ou de fournir une attestation spécifique.



Les modes de paiement acceptés sont le paiement en ligne, les chèques, CB, les chèques vacances.

Nous ne prenons pas les chèques CESU.

La participation des familles étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter APICAF, service mis à disposition par la CAF. En cas de refus, le calcul du QF sera fait à partir de votre déclaration d'impôts.

Merci de nous tenir informés de tout changement significatif éventuel du quotient familial au cours de l'année.

En complément de la participation des familles, la CAF, le Conseil Départemental ainsi que Roannais Agglomération soutiennent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.

Les repas / les goûters

Les goûters sont fournis et compris dans les tarifs pour les 3-11 ans.

Les repas sont livrés par un prestataire de service agréé Direction des Services Vétérinaires.

Lors des sorties et les ados, il est demandé aux familles de fournir le pique-nique.

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, les parents devront fournir goûters et repas.



Les trajets / Les transports



- Les enfants de 3-11 ans doivent être accompagnés (arrivée et départ) par un parent ou un adulte désigné sur la fiche de renseignements.

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant au centre pour une raison imprévue, il est indispensable de prévenir la directrice par téléphone, en précisant le nom de la personne à qui votre enfant sera remis.

Une décharge devra être remplie, lors des permanences d'inscriptions si l'enfant doit quitter seul le centre.

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent en aucun cas quitter le centre seuls.

Si votre enfant vient en vélo ou par tout autre moyen de locomotion, Roannais Agglomération se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de vol, de dégradations, d'accidents...

- Dans le cadre des activités ou en cas de problèmes particuliers (avis médical à la pharmacie), le responsable du centre se réserve le droit de transporter les enfants dans son véhicule personnel dans le cadre du code assurances.
- En cas d'urgence, le transport pour toute personne accidentée au sein du centre sera fait par le SAMU ou par les pompiers.
- Le transport lors des sorties est organisé par nos soins avec un prestataire de services

Assurance de l'organisateur

Roannais Agglomération certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile.

Assurance de l'organisateur : [PNAS n° OR20586](#)

Acceptation et modification du règlement intérieur

Le règlement est affiché sur chaque site.

L'acceptation du règlement se fait en signant la fiche sanitaire.

A noter :

- Les factures acquittées sont disponibles et téléchargeables depuis [Millibase.net](#) pour les comités d'entreprises.
- Une attestation reprenant l'intégralité des séjours de l'année précédente sera systématiquement envoyée en vue de la déclaration d'impôts (frais de garde à déduire pour tous enfants fréquentant le centre de loisirs de moins de 6 ans).
- Votre enfant ne doit en aucun cas apporter des affaires personnelles au centre (jeux, argent...).
Roannais Agglomération se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation de matériel n'appartenant pas au centre de loisirs intercommunal.
- N'oubliez pas de fournir à votre enfant bonnet et gants (en hiver) et chapeau ou casquette (en été).
- Merci de fournir de la crème solaire en cas de besoin.
- Les vêtements apportés doivent être étiquetés au nom des enfants.
- Lors des sorties piscine : bien penser à la crème solaire, à la serviette et au slip de bain (obligatoire pour les garçons).
- Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène.
- Photo : les enfants peuvent être filmés ou pris en photo dans le cadre du centre de loisirs (presse/mag agglo : photo de groupe). Les images pourront être utilisées au cours des animations.
N'hésitez pas à nous contacter ou à nous parler d'un problème éventuel.

L'équipe Unité Enfance Jeunesse :



Directrice 3-6 ans / responsable mercredi

Maud CLEMENT

Ligne directe : 04 77 66 27 55

Portable : 06 35 51 04 47

Mail : enfancejeunesse@roannais-agglomeration.fr

Directeur 6-11 ans

Jérémy GAREL

Ligne directe : 04 77 66 27 55

Portable : 06 81 63 99 71

Mail : enfancejeunesse@roannais-agglomeration.fr

Directeur 11-17 ans :

Clément VACHER

Portable : 06 35 51 05 56

Animatrice projets jeunesse

Julie THIMONIER

Portable : 06 33 17 13 11

Mail : enfancejeunesse@roannais-agglomeration.fr



Assistance administrative

Catherine BRUNELIN

Portable : 07 61 45 10 41

Mail : enfancejeunesse@roannais-agglomeration.fr